

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2024**

ACTE ADMINISTRATIF 01/2024	QUESTIONS FINANCIERES Compte Financier 2023
-------------------------------	--

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,
Vu les statuts de l'Université Jean Monnet,

Approbation du compte financier de l'UJM de l'exercice 2023 :

Article 1 :

Au titre de l'année 2023, le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants : BUDGET AGREGE incluant la Fondation

- ✓ 1 385,93 ETPT sous plafond et 212,07 ETPT hors plafond,
- ✓ 160 277 679,93 € d'autorisations d'engagement dont:
 - * 124,34 M€ en personnel,
 - * 24,97 M€ en fonctionnement,
 - * 10,96 M€ en investissement.
- ✓ 168 173 468,22 € de crédits de paiement dont:
 - * 124,34 M€ en personnel,
 - * 23,67 M€ en fonctionnement,
 - * 20,15 M€ en investissement.
- ✓ 164 919 936,84 € de recettes dont:
 - * 119,28 M€ de subvention pour contribution à la charge de service public (SCSP),
 - * 22,97 M€ d'autres subventions,
 - * 21,36 M€ de recettes propres,
 - * 1,31 M€ de fiscalité affectée
- ✓ 3 253 531,38 € de solde budgétaire déficitaire.

Article 2 :

Au titre de l'année 2023 le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants : HORS FONDATION

- ✓ 34 624 495,34 € de niveau final de Trésorerie,
- ✓ 639 810,86 € de résultat patrimonial,
- ✓ 5 421 811,26 € de capacité d'autofinancement,
- ✓ 42 537 691,70 € de niveau final de fonds de roulement,
- ✓ 6 817 080,12 € de variation de FDR,

Article 3 :

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

- le résultat bénéficiaire de l'UJM (+ 671 120.28 €) est imputé en réserves (compte 10682 du budget principal)
- le résultat déficitaire du SAIC (- 31 309.42€) est imputé en report à nouveau débiteur (compte 119 du budget annexe)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 32

Quorum en présence : 19

Présents et représentés : 30

Dont :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

A Saint Etienne le 12 mars 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2024**

ACTE ADMINISTRATIF 02/2024	QUESTIONS FINANCIERES Compte Financier 2023
-------------------------------	--

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,
Vu les statuts de la Fondation de l'Université Jean Monnet,
Vu les statuts de l'Université Jean Monnet,

Approbation du compte financier de la Fondation de l'Université Jean Monnet de l'exercice 2023 :

Article 1 :

Au titre de l'année 2023 le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ✓ 1 440 524,43 € de niveau final de Trésorerie,
- ✓ - 106 827,58 € de résultat patrimonial,
- ✓ - 106 827,58 € de capacité d'autofinancement,
- ✓ 1 506 104,96 € de niveau final de fonds de roulement,
- ✓ - 106 827,58 € de variation de FDR,

Article 2 :

Le Conseil d'Administration approuve l'affectation du résultat comme suit :
le résultat déficitaire de la Fondation (- 106 827.58€) est imputé en report à nouveau débiteur (compte 119 du budget annexe)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 32
Quorum en présence : 19
Présents et représentés : 30
Dont :
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

A Saint Etienne le 12 mars 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,


Florent PIGEON